

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 JUIN 2023  
N° 48

OBJET : Travaux rénovation de la Mairie.

Date de la convocation : 08/06/2023	L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 12 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Etaient absents</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.
Nombre de membres présents : 11	<u>Absents représentés</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.
Nombre de votants : 13	
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**Le Président expose au Conseil Municipal qu'une première délibération de demande de subvention avait été émise par erreur, il présente la nécessité de représenter à nouveau cette même demande de subvention. Elle concerne le remplacement des fenêtres et ouvertures à rénover de la Mairie.**

**Le Président propose au Conseil Municipal le plan de financement basé sur le devis de la société SMC de 99 450,00 € HT.**

- TOTAL	100%	99 450,00 € HT
- DETR / DSIL	30%	29 835,00 € HT
- Collectivité de Corse	50%	49 725,00 € HT
- Commune	20%	19 890,00 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement :**

**Par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 abstentions.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,**

**François COGGIA**